

SF2

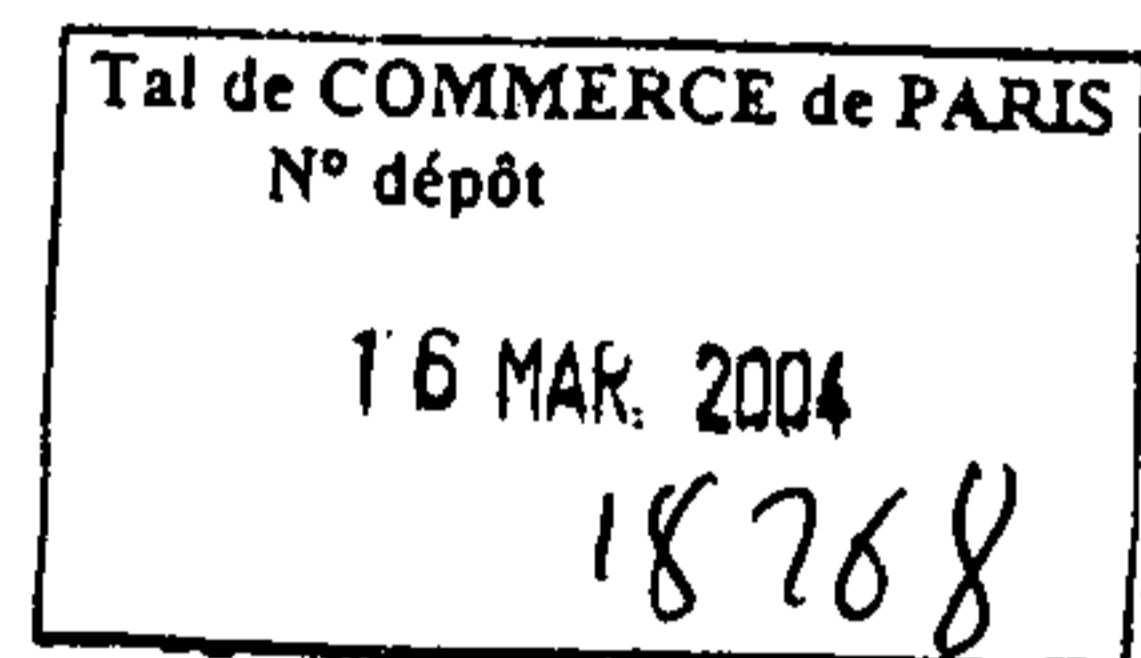
8413556

Le Président

Monsieur Hubert ANDRE
Monsieur Le Président du Directoire
CILOGER
42, Avenue Raymond Poincaré
75782 Paris Cedex 16

Boulogne, le 8 Décembre 2003

Lettre en double exemplaire



Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-20 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous informer que Madame Marie CHEVAL-GARANDEAU assurera à compter de ce jour la représentation permanente de la société SF2, membre du Conseil de Surveillance de la société CILOGER. *en remplacement de M. Antoine TABON*

Je vous remercie de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités consécutives à cette nomination.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pat. L

Patrick WERNER